



MEMO SPECIFIQUE POUR LES PARENTS D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

LES PIÈCES LISTÉES CI-DESSOUS SONT À FOURNIR

- L'imprimé de demande rempli, daté et signé ;
- La photocopie recto-verso de justificatif d'identité (Carte nationale d'identité, Passeport, Carte de séjour, livret de famille) des parents et de l'enfant en cours de validité ;
- La photocopie de justificatif de domicile (facture, quittance loyer, avis d'imposition...) de moins de 6 mois ;
- Le certificat médical de moins d'un an ;
- Le GEVASCO de l'année scolaire en cours ;
- Le bilan psychologique de moins de 2 ans ou une note récente (1) ;
- Le bilan d'un ergothérapeute pour tout le matériel pédagogique (1).

(1) Le GEVASCO et le bilan psychologique sont des pièces complémentaires indispensables pour toutes les demandes d'aide à la scolarisation.

(2) Le bilan d'un ergothérapeute est une pièce à fournir impérativement en cas de demande de matériel pédagogique.

Les informations personnelles recueillies par la MDPH de Loir-et-Cher lors de l'examen, du traitement et du suivi de votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Vous pouvez demander à la MDPH de récupérer, corriger, supprimer ou réutiliser ces informations (droits prévus dans la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018). Vous pouvez faire cette demande par courrier à votre MDPH.